Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1308

Rubrik: Radio TV

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le câble et la démocratie

Qui détermine l'offre des chaînes câblées? A quand la transparence?

La radio TV par câble, c'est très confortable, mais tout protestant sait que le confort recèle des dangers.

On a pu lire, dans la presse cet été, que le réseau câblé de Kreuzlingen avait décidé de supprimer la BBC de ses prestations, en représailles au documentaire controversé *Or nazi et avoirs juifs*. Il a fallu l'intervention de l'Exécutif de la ville pour renverser cette décision. Anecdotique? À Genève, il existe une radio alternative française, mais à vocation transfrontalière, Radio Zones (93,8 FM). Elle n'est pas diffusée sur le câble, alors que Radio France Savoie l'est. Véniel? Au-delà d'obligations légales très limitées, d'un contrôle qui paraît bien lointain et administratif de l'Office fédéral des communications (l'Ofcom), il y a fort peu de transparence sur qui décide de la palette des programmes et selon quels critères – chaînes destinées aux communautés étrangères, par exemple. Face au pouvoir du câblo-opérateur, la loi doit imposer une double exigence démocratique: la protection contre l'autoritarisme discrétionnaire et la garantie des droits des minorités à ne pas être exclus.

Des programmes pour se faire plaisir

Certaines régies font la chasse aux antennes paraboliques. On ne peut se défendre du sentiment qu'il n'y a pas seulement de l'esthétique là-dessous, mais une douce contrainte vers le câble dont l'immeuble est équipé. Tous les locataires abonnés sont-ils d'ailleurs conscients qu'ils peuvent refuser de payer et d'être raccordés?

Également au bout du lac, Télégenève SA vient d'injecter de quoi prolonger l'existence de Léman bleu, un de ces programmes de télévision locale dont on a le sentiment qu'ils répondent surtout à l'intérêt et aux besoins de ceux qui les font – avec de l'argent public. La Ville de Genève – par ailleurs principal propriétaire immobilier de la place – est actionnaire des deux sociétés, et le câble est aussi actionnaire en propre de TV Léman SA.

Porter à bout de bras un programme – et se flatter de contribuer à la démocratie locale – est certes plus gratifiant que d'assurer un humble service public dont les bénéficiaires ne réalisent l'existence que lorsqu'il tombe en panne; mais c'est un dangereux mélange des genres. Pas plus que sur les programmes, les abonnés payeurs ne sont d'ailleurs consultés sur la «danseuse» que se sont ainsi offerts les actionnaires, ou plutôt leurs représentants et ceux qui agissent en leur nom. *fb*

Gotèta fi motèta

Lè z'autro iadzo on amâvè mî férè via que dourâi que via que crévâi. autrement dit: autrefois on aimait mieux faire vie qui dure que vie qui crève. Ce proverbe figure sur la couverture du livre que Christine Barras consacre aux proverbes en patois de Suisse romande.

Synthèses contradictoires

Il n'est pas facile de définir ce qu'est un proverbe. C'est une sentence anonyme qui dit le «vrai» de la société dont il est issu. Il est court, bien frappé et souvent métaphorique. L'avis qu'il donne est définitif; c'est une synthèse qui ne peut être remise en cause et qui définit nécessairement une norme sociale. Les proverbes s'appliquent à toutes les situations de la vie. Ils sont donc souvent parfaitement contradictoires entre eux. Ainsi, «tel père, tel fils» est aussi courant que «à père avare, fils prodigue». Loin d'être spontanés, ils sont le produit d'une lente élaboration où l'idéologie dominante est à la fois adaptée, recyclée et critiquée.

Le proverbe, pour reprendre les termes de l'auteur, est une dramatisation du monde. Il donne des règles de conduite et indique le chemin vers l'intégration sociale. Les dictons constituent de petits précis de stratégie empirique pour gagner son pain et vivre en société. Ils peuvent être aussi ironiques, mordants et parfois très crus... Car la scatologie et une sexualité fort gaillarde constituent bien sûr une source d'inspiration inépuisable!

Ainsi ce proverbe jurassien pour mettre en garde contre l'excès de plaisirs: *Tyu d fouèrou â an-mouèdjê* (trou de foireux est plein de merde...). Afin de mettre en lumière les avantages de l'expérience et de la connaissance d'un métier, les habitants des Ormonts (VD) ont un proverbe doux: *Martsan d'enyon sè konyài in brinlètè* (marchand d'oignons se connaît en ciboulettes) alors que la version valaisanne de Savièse est nettement plus râpeuse: *Foou pa ënsénye a kaka a fou kye l-an a brisa* (il ne faut pas enseigner à chier à ceux qui ont la diarrhée).

Il est souvent question du couple comme entité économique. Les rapports affectifs sont seconds. Ce proverbe jurassien le montre bien: *Lè fan-n s'â dé sèrvint sin gèdj ke prâtan sin-l-intérè.* (les femmes sont des servantes sans gages qui prêtent sans intérêt). Le proverbe patoisant permet des raccourcis saisissants en jouant sur les assonances. Ainsi au lourd «les petits ruisseaux font les grandes rivières», le patois de Champéry substitue un *gotèta fi motèta* (la gouttelette fait le petit fromage) rapide et tranchant.

Naturellement, il est des proverbes dont la décence propre à *DP* nous empêche de donner le sens réel: *La tchivra a raodzi lou bordzon* (la chèvre a rongé le bourgeon...) à Sassel (VD), ou que nous ne traduirons même pas: *Ha filye l-a léchi alô lou tsa a froumodzou* à Villargiroud (Fr). *jg*

Christine Barras, *La sagesse des Romands, proverbes patois de Suisse romande*, Payot, 1997